



Master Droit européen

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit européen. 2013, Université Pantheon-Assas Paris II.
hceres-02029180

HAL Id: hceres-02029180

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02029180>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation du master



Droit européen

de l'Université Panthéon-Assas

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes Masters – Vague D

Académie : Paris

Etablissement déposant : Université Panthéon-Assas

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Droit européen

Domaine : Droit

Demande n° S3MA140006152

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Panthéon-Assas (Paris 2) - 12 place du Panthéon Paris 5^{ème}

- Délocalisation(s) : /

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger :

Université Ludwig Maximilian de Munich (pour les étudiants de la spécialité *Droit européen des affaires* option *Juriste franco-allemand* qui conduit à l'obtention du Magister Legum allemand.

Présentation de la mention

La mention *Droit européen* propose deux spécialités, l'une en *Droit européen des affaires* à finalité professionnelle, l'autre en *Droit et contentieux de l'Union européenne* à finalité indifférenciée résultat de la fusion de deux précédentes spécialités.

La mention *Droit européen* permet une spécialisation progressive en droit européen dès le master 1^{ère} année (M1) puis un approfondissement des connaissances en master seconde année (M2) pour les étudiants se destinant à l'exercice des fonctions de juristes d'entreprise ou d'avocats spécialisés en droit européen ou encore désireux de se préparer aux concours d'accès à la fonction publique européenne.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Un réel effort de rationalisation de la mention a été réalisé, notamment avec la fusion des anciennes spécialités *Contentieux européens* et *Droit de l'Union européenne*. La mention est équilibrée, elle offre le choix de la préparation à la recherche ou de l'insertion professionnelle. La formation est progressive (nombreuses mutualisations en M1), elle s'appuie sur l'enseignement de l'anglais et une association étroite des professionnels aux formations ainsi



que sur la possibilité pour les étudiants de suivre des ateliers juridiques, de participer à des concours de plaidoirie, de suivre des ateliers de pré professionnalisation.

La mention s'inscrit parfaitement bien dans l'offre de formations de l'université Paris 2. En effet, elle s'appuie sur des laboratoires reconnus : le Centre de droit européen (CDE, EA n° 164), l'Institut de droit comparé (IDC, EA n° 3046), l'école doctorale de droit (ED n° 9) ainsi que le collège européen de Paris. Par ailleurs, des partenariats académiques ont été noués, notamment avec l'Allemagne pour la délivrance de la spécialité master de *Droit européen des affaires* option *Juriste franco-allemand* (qui repose sur la réalisation d'une année d'étude à l'Université Ludwig-Maximilian de Munich qui permet aux étudiants d'accéder au Magister Legum délivré par l'université allemande d'accueil). L'environnement socio-professionnel participe à la renommée des formations proposées, de nombreux intervenants réguliers font partie du monde socio-professionnel ce qui offre de nombreuses opportunités de stage. On peut cependant relever l'absence de professeurs étrangers dans l'équipe pédagogique.

La formation est très attractive, notamment hors Paris 2, avec une forte sélection pour l'entrée en M2 (exemples : M2 *Droit et contentieux de l'Union européenne* 2011-2012 - 154 candidats - 33 acceptés - 14 inscrits pédagogiques ; M2 *Droit européen des affaires* 2011-2012 - 312 candidats - 34 acceptés - 25 inscrits pédagogiques), qu'il faut mettre en relation avec un taux de réussite aux examens très élevé. Le taux d'insertion professionnelle est lui aussi élevé (exemple : M2 *Droit européen des affaires*, promotion 2009-2010 : 34 diplômés ; insertion communiquée deux ans après : 24 sont en activité, dont 5 en CDI et 18 exerçant une profession libérale). En l'absence d'indication du taux de réponse des diplômés, il reste difficile d'apprécier la valeur de ces chiffres.

Une équipe renommée et interdisciplinaire, mais les renseignements sont trop souvent incomplets. On doit cependant relever que deux spécialités ont été fusionnées dans la nouvelle maquette de cette mention, conformément aux recommandations précédentes de l'AERES, ce qui témoigne de l'existence d'un pilotage dont on regrette de ne pas savoir plus.

- Points forts :

- Formations « porteuses », comme en témoigne le nombre important de candidats à ces formations, la sélection rigoureuse à l'entrée en M2 et l'insertion professionnelle qui semble bonne.
- Encadrement pédagogique (académique et professionnel) d'excellence par le nombre d'universitaires et de professionnels intervenant dans ces formations. La réputation scientifique des collègues investis dans des formations est incontestable et leur souci de réformer, d'adapter leurs diplômes certain (M2 *Droit de l'Union européenne* issu de la fusion de deux M2).

- Points faibles :

- Le régime de la semestrialisation est affecté en M2 *Droit européen des affaires* par l'organisation d'un contrôle des connaissances fondé sur le régime admissibilité-admission.
- L'ouverture internationale reste insuffisante.
- Le dossier est incomplet, de sorte que certains éléments (de pilotage en particulier) ne sont pas mis en valeur.

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait renforcer l'ouverture internationale de la mention, qui paraît nécessaire s'agissant d'un diplôme de droit européen. Par ailleurs, il conviendrait de développer les pratiques de l'évaluation et rendre obligatoires les modules de pré professionnalisation.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A+
- Positionnement de la mention dans l'environnement scientifique et socio-économique (A+, A, B, C) : A+
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A+
- Pilotage de la mention (A+, A, B, C) : B



Evaluation par spécialité

Droit et contentieux de l'Union européenne

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Panthéon-Assas (Paris 2) - 12 place du Panthéon Paris 5^{ème}

Etablissement(s) en co-habilitation(s): /

Délocalisation(s): /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger: /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité résulte de la fusion entre l'ancien master Recherche *Droit de l'Union européenne* et l'ancien master Professionnel *Droits et contentieux européens*. Aux deux diplômes antérieurs se substitue un diplôme indifférencié, mais comportant deux parcours, l'un orienté et intitulé « Recherche », l'autre orienté et intitulé « Professionnel ». La spécialité prépare des juristes spécialistes du droit de l'Union. Elle est particulièrement bien adaptée aux besoins du marché ou à la préparation du doctorat.

- Appréciation :

Les enseignements sont proposés en formation initiale et en apprentissage. Le contenu des unités d'enseignement (UE) correspond aux exigences du marché avec l'acquisition de connaissances générales et la possibilité de choisir des enseignements très spécialisés. Le diplôme est adossé à un centre renommé, le Centre de droit européen. L'enseignement de l'anglais est obligatoire, même si aucun cours de droit de l'Union européenne en langue anglaise n'est organisé. On peut regretter toutefois la trop faible ouverture vers les institutions de l'Union européenne, à l'exception de la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE).

L'attractivité de la spécialité est forte et l'insertion professionnelle semble satisfaisante. Le faible taux d'étudiants poursuivant en doctorat (Pour l'ancien M2 contentieux européens : 0 pour la promotion 2006-2007, 3 pour la promotion 2007-2008, 1 pour la promotion 2008-2009 ; pour l'ancien M2 droit de l'Union européenne : 2 pour la promotion 2006-2007, 2 pour la promotion 2007-2008, 1 pour la promotion 2008-2009 ; pas d'information pour les promotions suivantes), peut interroger sur le parcours « recherche » qui ne semble pas jouer pleinement son rôle.

L'équipe pédagogique est de grande qualité avec une participation importante de professionnels. Cette excellence de l'équipe pédagogique a pu être maintenue malgré la restructuration de l'offre de M2, jusqu'alors scindée en deux spécialités. S'il ressort du dossier un pilotage globalement bien organisé, on peut déplorer le maintien du système d'admissibilité/admission, difficilement compatible tant avec la semestrialisation qu'avec les exigences des règles LMD. Par ailleurs, aucune information ne permet de savoir si un conseil de perfectionnement a été mis en place dans la spécialité.

- Points forts :

- Equipe pédagogique, pluridisciplinarité, collaboration avec les milieux professionnels.
- Restructuration réussie de deux anciennes spécialités.
- Anglais obligatoire.

- Points faibles :

- L'ouverture vers les institutions de l'Union européenne peut sembler insuffisante.
- Le très faible nombre de diplômés poursuivant leurs études par la préparation d'une thèse de doctorat.
- Le maintien d'un système admissibilité/admission.
- L'absence de cours spécialisé de droit de l'Union européenne délivré en langue anglaise



Recommandations pour l'établissement

Afin de remédier aux points faibles identifiés, il pourrait être opportun d'améliorer l'ouverture vers les institutions de l'Union européenne, au delà de la CJUE. Par ailleurs, des mesures incitatives pourraient être développées pour susciter de la part des diplômés le choix de préparer une thèse de doctorat. Enfin, le système d'admissibilité/admission devrait être remis en cause afin de respecter les règles du LMD.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A+
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



Droit européen des affaires

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés): /

Université Panthéon-Assas (Paris 2) - 12 place du Panthéon Paris 5^{ème}

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

M2 pour des étudiants se destinant à l'exercice des fonctions de juristes d'entreprise ou d'avocats spécialisés en droit européen, ou encore désireux de se préparer aux concours d'accès à la fonction publique européenne. Il s'agit d'un diplôme proposé en formation initiale, à finalité professionnelle. La spécialité est rattachée aux mentions *Droit des affaires* et *Droit européen*.

- Appréciation :

Il s'agit de permettre à des étudiants disposant d'une solide formation juridique d'approfondir leurs compétences en droit européen des affaires, dans sa double dimension de droit public et de droit privé. La formation est adossée à un institut renommé, avec des enseignements tournés principalement vers le droit européen de l'entreprise. La place de l'anglais est institutionnellement reconnue et plus de 50 % des enseignements sont assurés par des professionnels. De nombreux partenariats existent (Ecole supérieure des sciences économiques et commerciales - ESSEC -, Autorité de la concurrence, banques, etc.), et conduisent à de nombreuses offres de stages. Sauf pour ce qui concerne le parcours *Juriste franco-allemand* qui permet aux étudiants, après une année passée à l'Université Ludwig Maximilian de Munich d'obtenir un Magister Legum, l'ouverture internationale apparaît toutefois trop réduite et gâcherait, par conséquent, à être développée.

La formation bénéficie d'une attractivité indéniable avec un nombre croissant de candidatures. L'insertion professionnelle est une réussite. Par exemple, pour la promotion 2009-2010 : 34 diplômés. Insertion communiquée deux ans après : 24 sont en activité, dont 5 en CDI et 18 exerçant une profession libérale).

On note une équipe pédagogique d'excellence, disposant de nombreux partenariats extra-universitaires et un rôle important des professionnels dans la formation. De nombreux intervenants réguliers font partie du monde socio-professionnel ce qui offre de nombreuses opportunités de stage aux étudiants. Le maintien d'un système d'admissibilité/admission affecte la mise en œuvre d'une réelle semestrialisation.

- Points forts :

- Formation d'excellence reposant sur une équipe académique de très haut niveau et sur une implication très importante des milieux professionnels.
- Collaboration franco-allemande remarquable avec la délivrance du Master de droit européen des affaires, option juriste franco-allemand, qui repose sur la réalisation d'une année d'étude à l'Université Ludwig-Maximilian de Munich, année qui permet aux étudiants d'accéder au Magister Legum délivré par l'Université allemande d'accueil.

- Points faibles :

- A l'exception du parcours « juriste franco-allemand », l'ouverture internationale paraît trop peu développée, s'agissant en particulier d'une spécialité consacrée au droit européen.
- Le régime de la semestrialisation est affecté en M2 droit européen des affaires par l'organisation d'un contrôle des connaissances fondé sur le régime admissibilité-admission.



Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait de développer l'ouverture à l'international, au delà du seul parcours « juriste franco-allemand », peut être en tirant profit des partenariats mis en place à l'occasion de la création de ce parcours. Par ailleurs, le pilotage gagnerait à être plus développé. Enfin, le régime admissibilité/admission devrait être modifié de façon à parvenir à une véritable semestrialisation.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A+
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A+
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



Observations de l'établissement



UNIVERSITÉ
PANTHÉON-ASSAS
- PARIS II -

Paris, le 18 avril 2013

Le Président

☎ : 01 44 41 55 04

✉ : claude.goutant@u-paris2.fr

Objet : Transmission par le Président de l'Université Panthéon-Assas des observations relatives au rapport d'évaluation de l'AERES sur la **mention Droit européen n°S3MA140006152** du master domaine Droit.

Monsieur le Directeur,

suite à l'expertise des dossiers déposés par l'Université Panthéon-Assas, vous nous avez fait parvenir le rapport d'évaluation de la mention Droit européen n°S3MA140006152 du master domaine Droit afin que l'Université puisse, si elle le souhaite, formuler des observations.

La réponse de l'Université Panthéon-Assas est développée dans le document ci-après.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Guillaume Leyte

Masters - Vague D
Mention Droit européen
Domaine : Droit
Demande n° S3MA140006152

- L'observation est formulée que la mention Droit européen suscite une interrogation relative à son pilotage via la présence d'un responsable et d'un conseil de perfectionnement. L'Université délibère du contenu des mentions, de leur organisation et de leur finalité dans le cadre des départements. La mention Droit européen fait ainsi l'objet d'un pilotage par le département de Droit privé et le département de Droit public. Ceux-ci fixent collectivement le contenu de la mention et en déterminent les objectifs. Ce pilotage à caractère collectif permet un enrichissement des regards portés par chacun sur la mention. Il contribue à une perception dynamique des besoins de celle-ci. La réunion des professeurs et maîtres de conférences de Droit privé, d'une part, et de Droit public, d'autre part, est largement assimilable à un conseil de perfectionnement. Elle permet, en effet, une réflexion régulière sur les améliorations susceptibles d'être apportées au dispositif en vigueur afin de l'adapter aux besoins qu'exprime la pratique professionnelle et que contribuent à révéler les examens et concours que seront appelés à passer les étudiants sortant de la mention Droit européen et ambitionnant d'exercer l'une des professions auxquelles elle conduit parmi lesquelles figurent plusieurs professions réglementées.
- En ce qui concerne l'architecture des examens conduisant à l'obtention de la deuxième année de master, l'observation a été formulée qu'un nombre substantiel de spécialités ont préservé le dispositif en deux temps de l'admissibilité et de l'admission. Ce point est susceptible d'évolution, du moins dans un certain nombre de spécialités, lors de l'ouverture de la période quinquennale à venir.
- En ce qui concerne l'observation selon laquelle les spécialités de droit ne sont pas parfaitement respectueuses des principes de la semestrialisation, l'Université rappelle l'attachement des responsables de spécialités à la construction de dispositifs homogènes sur des périodes annuelles qui sont seules aptes à assurer une construction progressive du parcours de recherche ou du parcours professionnel dans lequel l'étudiant est engagé. Une spécialité conçue sur une période annuelle permet une organisation rationnelle de l'ensemble des enseignements, la réalisation progressive et sur une longue période du mémoire dès lors que celui-ci est prévu par le règlement de la spécialité ou encore l'exécution dans des conditions satisfaisantes des périodes de stage ou d'apprentissage auxquels sont conviés les étudiants des spécialités à caractère professionnel. L'Université rappelle notamment que tout contrat d'apprentissage, formule désormais utilisée par un nombre élevé d'étudiants de master, a une durée minimale d'un an. Cette durée est incompatible avec le principe même de la semestrialisation.
- En ce qui concerne les observations relatives à l'ouverture internationale, l'Université souligne l'importance des départs à l'étranger au stade de la première année de master soit pour l'accomplissement d'un semestre soit, pour un certain nombre d'étudiants, pour l'accomplissement de deux semestres dans une université partenaire de Paris 2. À cet élément s'ajoutent des interventions, dans le cadre des enseignements en master 1, d'universitaires étrangers invités par l'Université qui participent ponctuellement aux côtés des titulaires de cours à la délivrance de l'enseignement. Cette pratique est fortement développée dans le cadre de la deuxième année de master. Il est fréquent que les professeurs invités étrangers, qui sont au nombre de plusieurs dizaines, interviennent aux côtés du titulaire du cours pour délivrer une information concernant le système juridique dont ils sont issus.